



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

Ordre du jour :

- Travaux et urbanisme suite à la réunion de la commission le 27/11/2018
- Vente de terrain
- Décision modificative BP 2018
- Personnel communal
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2018

Sur convocation en date du 11 décembre 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 18 décembre 2018, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Angéline DAVY, Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Sylvie NODY, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mmes Laurence CALLIGE, Marion DURET, Fabienne ROMAN, MM. Jean MAURON, Jérémy MOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30. M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à modifier l'ordre de présentation des sujets de l'ordre du jour et à donner la parole à l'adjudant Garnier et au Maréchal des Logis-Chef Michel de la gendarmerie, afin qu'ils donnent une présentation sur la vidéo-surveillance, à la suite des nombreuses dégradations constatées ces dernières semaines. Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Le Conseil municipal est donc informé sur ce point et y réfléchira ultérieurement.

I. Travaux et urbanisme

. M. Barbe rappelle au Conseil municipal le **projet d'aménagement de l'entrée sud-ouest de Boège**. Il présente le tableau de financement de cette opération, soit en dépenses, 1 002 338,32 € de travaux et 51 119,25 € de maîtrise d'œuvre pour un total de 1 053 457,57 € H.T. dont 346 667,24 € pour la voie douce. En recettes figurent les subventions évaluées à 419 900 €, dont 10 000 € pour la Région, 150 000 € de subventions de l'Etat, 9 900 € de produits des amendes de police, 50 000 € du Syane, 100 000 € du Département en ligne directe pour la voirie et 100 000 € du Département au titre du FDDT. Les fonds propres de la commune s'élèvent à 633 557,57 € dont 200 000 € d'emprunt. Les ventes foncières correspondantes se décomposent ainsi :

- vente du terrain pour le bâtiment paramédical environ 86 800 €
- terrain (500 m² représentant moins de la moitié de la surface) derrière le presbytère 62 500 €
- terrain situé derrière la nouvelle école du château, à la paroisse, environ 100 000 €
- petit bâtiment de l'ancienne école 200 000 €
- extension Novel industrie (environ 200 m²) 7 000 €

pour un total prévisionnel de 649 500 €.



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

M. Barbe demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce plan de financement. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. M. Barbe demande alors au Conseil municipal de bien vouloir **approuver le projet et autoriser le lancement de l'appel d'offres**. *Le Conseil municipal, pleinement informé, approuve à l'unanimité le projet et autorise le lancement de l'appel d'offres en procédure adaptée.*

. M. Barbe présente alors **la convention de financement avec le Syane**, pour cette opération : il reste un financement de 167 145 € pour la commune, correspondant à des emprunts qui seront directement négociés par le Syane pour notre compte. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à conclure cette convention et signer les documents afférents.*

. M. Barbe expose la **convention à conclure avec le Département sur la voirie (CD 20)** : il s'agit d'accepter la proposition de subvention, soit 50 % pour le goudron et 50 % pour la voie verte, plafonné à 300 € du mètre linéaire pour un total de 420 m. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tout document correspondant.*

. M. Barbe présente une autre **convention avec le Syane pour l'occupation du domaine public par le bâtiment du central de distribution de la fibre optique**, situé en face de la gendarmerie. *Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les documents correspondants.*

. M. Barbe présente alors le projet **de régularisation de la voirie communale pour le hameau de Chez Ragotti**. En effet, suite à une erreur notariale lors d'une transaction en 1995, une partie de la voirie communale, qui donnait accès aux deux maisons anciennes situées à proximité l'une de l'autre, s'est trouvée privatisée au profit du nouveau propriétaire de l'une de ces habitations.

Cette situation a donné lieu à de nombreux conflits d'usage et n'a pu être résolue juridiquement, en dépit des démarches conduites par la commune.

A la suite d'une négociation avec la propriétaire, un échange de terrain serait envisageable, permettant à la commune de déclasser une partie du chemin communal tombé en désuétude et de récupérer de ce fait le chemin communal utilisé et entretenu depuis de nombreuses années.

Le Conseil municipal, l'ayant entendu, souhaite engager une procédure de déclassement d'une partie du chemin communal dit de « Chez Ragotti » afin de procéder à un échange ou à une vente croisée ultérieure sur la base du document établi par Monsieur DESJACQUES, géomètre-expert.

. M. Barbe présente au Conseil pour information le projet de **petits immeubles sociaux** prévus par Haute-Savoie Habitat à la place des deux maisons situées en face du gymnase.

II. Vente de terrain

. M. le Maire présente **la vente de terrain en vue de la construction du cabinet paramédical**, à côté de la clinique vétérinaire. Il s'agit d'une surface de 868 m² à 100 € du m², soit 86 800 €. *Le Conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants et notamment l'acte à intervenir auprès de l'Office Notarial.*



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOËGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

III. Décision Modificative – BP 2018 – M 14

Pour permettre les mandatements de fin d'année, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder à une Décision Modificative sur le Budget Primitif 2018 de la M14 par le vote de crédits supplémentaires comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
74 – Dotations, subventions et participations		+ 10 000.00 €
011 – Charges à caractère Général	+ 7 000.00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	+ 3 000.00 €	

IV. Personnel communal

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver une ouverture de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2019, afin de permettre un avancement de grade d'un des employés des services techniques. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.*

V. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Mme Scherrer explique au Conseil municipal que **les deux écoles, primaire publique et privée dite « du Château », vont partir en classe découverte.**

- Les classes de CM1 et CM2 de l'école primaire publique partent une semaine à Arcachon au mois de mai 2019, soit 53 élèves à 10 € par jour sur 7 jours, donc 70 € par enfant. Ceci concerne 42 élèves de Boège soit une **subvention de 2 940 €.**

Mme Scherrer rappelle le principe des subventions correspondant aux classes découvertes : le Département finance à hauteur de ce montant, sous réserve d'une participation égale des communes concernées. *Le Conseil municipal accepte le principe de cette subvention, à l'unanimité.*

- l'école du Château s'en ira pour cinq jours à Annecy, soit 50 € par enfant et 19 enfants de Boège, pour **un montant de 950 €.** *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de cette subvention.*

. Mme Scherrer présente alors la demande de **l'association « Pages Ouvertes »** transitant par M. Masson directeur de l'école élémentaire publique. Elle rappelle que cette association met à disposition des séries complètes de romans de littérature enfantine afin de favoriser les habitudes de lecture chez les élèves ; la commune vote régulièrement **une subvention annuelle de 150 € à cette association.** Mme Scherrer propose de conserver ce montant ; *le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.*

. Mme Scherrer transmet au Conseil municipal les **remerciements** des enfants de l'école élémentaire pour **l'installation du panneau de basket et des tables de pique-nique.**

. Mme Scherrer demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature d'un **contrat d'entretien** avec l'entreprise Névétechnic, prestataire pour la fourniture de **l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire.**



COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Canton de SCIEZ

Haute-Savoie

Arrondissement de THONON LES BAINS

Elle rappelle que le restaurant a ouvert à la mi-mai 2018 et indique que le prestataire est venu récemment évaluer le fonctionnement et l'état des matériels. Il a félicité la commune pour la qualité de l'entretien quotidien par les personnels.

La proposition de maintenance du matériel monte à **604,80 €** par an. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et charge M. le Maire de signer les documents correspondants.*

VI. Questions diverses

. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris l'initiative de la **modification simplifiée n° 2 du PLU**, en vertu de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, pour permettre d'adapter les Orientations d'Aménagement, et notamment les dispositions concernant l'aménagement du secteur des Biolles Est, en vue d'améliorer son opérationnalité par la modification des intentions d'aménagement concernant l'accès à l'opération.

M. le Maire a pris l'arrêté, qui sera transmis aux personnes publiques associées. *Le Conseil municipal valide les modalités de la consultation du public.*

. M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir soutenir la **motion des avocats du barreau de Thonon** en opposition au projet de modification de la carte des juridictions. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, apporte à l'unanimité son soutien à cette motion.*

. M. le Maire présente alors la proposition de **l'ONF pour l'entretien de la forêt communale**, pour 2 € par an et par ha, soit environ 120 € par an. Cette adhésion est, semble-t-il, obligatoire. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à adhérer et à signer tout document correspondant.*

. M. le Maire explique au Conseil municipal que les modalités de la gestion de la liste électorale ont été modifiées. Dorénavant, les électeurs pourront s'inscrire tout au long de l'année (avec pour seule réserve les deux mois précédant une élection) et M. le Maire sera chargé de l'inscription et de la radiation sous le **contrôle** d'une **commission** qui interviendra en cas de litige. Cette commission doit être composée de conseillers municipaux non adjoints à raison de trois de la majorité et de deux de l'opposition : la commission sera ainsi composée : Mmes Béatrice **Latour** et Claudie **Nicaise** et M. Nicolas **Pomel** pour la majorité, Mme Sylvie **Nody** et M. Patrick **Saillet** pour l'opposition.

. M. Barbe, en réponse à une question de M. Saillet, s'informerait de l'utilisation de la borne de rechargement des véhicules électriques.

. M. Barbe signale que le Syane l'a informé que la fibre optique sera opérationnelle dans le chef-lieu fin 2019.

. M. le Maire a été informé de la signature du dossier de la gendarmerie par le ministre, mais n'a pas encore reçu de courrier de notification officielle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.